

## Paiement avocat chéque perimé

## Par demilien, le 20/08/2011 à 19:32

## Bonjour,

Suite à mon divorce, j'ai payé mon avocat en octobre 2008. Paiement par chéque. Près de 3 ans plus tard, sa comptable m'adresse en retour mon chéque en me demandant d'en faire un autre car elle avait oublié de présenter le chéque à la banque et maintenant le chéque est périmé.

La somme est important (plus de 4000 euros) et je me demande quelles sont mes obligations sachant que ce chéque avait été émis et transmis à mon avocat dès qu'il m'en avait fait la demande

## Par mimi493, le 20/08/2011 à 20:23

un chèque n'est pas un paiement libératoire. Tant qu'il n'est pas encaissé, vous n'avez pas payé.